

*Les royalistes sont **des serviteurs exigeants des libertés locales et professionnelles**, et ils développent une forme de «*

libertalisme

» (la doctrine royaliste des libertés au pluriel, conjugué à l'esprit de liberté sans conformisme et au-delà du « désordre établi ») que la République, même en se proclamant démocratique, a bien du mal à accepter, craignant toujours sa remise en cause et la perte de ses « privilèges » parfois bien mal acquis. Au Banquet du

Groupe d'Action Royaliste

du 18 juin dernier, j'ai rappelé la nécessité, pour qui aime la liberté et souhaite celles qu'il qualifie de « démocratiques », d'une Monarchie qui aille beaucoup plus loin en ce sens « liberta » que ne pourra jamais le faire une République issue des jeux politiques ou électoraux.



Nous, royalistes, voulons **les démocraties locales** (et c'est bien le pluriel qui s'impose), les « **r épubliques françaises**

», celles qui donnent aux citoyens le pouvoir de décision pour ce qui leur est le plus proche : la région ou la province, la commune ou le quartier, l'usine, l'université, voire même le lycée. C'est d'ailleurs une constante du combat royaliste car, dans les années 1920-30, les étudiants monarchistes évoquaient

la défense des libertés universitaires

mises à mal par la République, tandis que, dans les années 1970, les lycéens d'Action Française lançaient l'étrange formule du «

Tiers-Pouvoir lycéen

» et le journal

AF-Université

titrait «

Communes, libérez-vous !

».

Ces communautés de proximité, aussi bien affectives que professionnelles, se trouvent, dans la conception royaliste qui est la nôtre, sous l'arbitrage et le contrôle de dernier recours de la magistrature suprême de l'État, de **cet État royal qui ne cherche pas à imposer des règles décidées d'en haut, de Paris et de son Pouvoir jacobin ou centraliste, mais simplement à ordonner les pouvoirs à l'intérêt commun, à ceux des « pays réels » mais aussi à éviter**

Écrit par Jean-Philippe
Vendredi, 23 Juin 2017 10:34

les débordements et les atteintes dangereuses à l'unité profonde et nécessaire des
« **provinces-unies du royaume** » , selon l'expression de
Maurras, et parfois à les réunir sous sa houlette sans les opposer entre eux...

La Monarchie est libératrice
, et elle est, essentiellement,
médiatrice

...



Référendum à initiative populaire ou locale (ou les deux à la fois) ; institutions et élites communales, provinciales et professionnelles renforcées ; autonomie de celles-ci tant qu'elles ne fracturent pas l'unité de la nation historique : en somme, **la Monarchie, c'est la confiance de l'État royal central dans la responsabilité de chacun**

!

Tout cela peut prendre de multiples formes, mais ce n'est pas à l'État de décider celles que prendront les provinces : l'organisation de la Bretagne, celles de la Normandie ou de la Corse, de l'Alsace et de la Franche-Comté, seront ce que les régions en feront, librement et souverainement. Voilà la vraie **subsidiarité**, inscrite dans le traité européen de Maëstricht mais oubliée dans la réalité ! Et l'État royal n'est que le trait d'union entre les provinces, les communautés (au sens historique et enraciné du terme, pas au sens du repli sur soi propre au communautarisme, caricature parfois sinistre de la vie communautaire traditionnelle), les citoyens... Ce n'est pas la barre de fer du jacobinisme parisien ou son carcan kafkaïen !

Oui, pour rendre active la vie locale de nos « pays réels » et rendre leurs libertés et pouvoirs aux personnes dans leurs lieux de vie et de création, de production, il faut **une royauté forte, politique, qui porte haut et loin les couleurs de notre pays et de son histoire, y compris dans ses aspects provinciaux et, parfois, antagoniques** ; une royauté qui, comme le disait le Camelot du Roi Bébert de Maubert dans les années 1980, nous « lâche les baskets » pour que nous puissions bondir plus haut...

En somme, dans une Monarchie retrouvée, aujourd'hui de plus en plus nécessaire face à la mondialisation de la servitude économique et à la gouvernance oligarchique, dans le grand

"La Monarchie pour une vraie démocratie". Partie 4 : La Monarchie libératrice et médiatrice.

Écrit par Jean-Philippe
Vendredi, 23 Juin 2017 10:34

concert des libertés françaises, **le Roi** est, encore et toujours, le chef d'orchestre qui peut nous éviter la cacophonie... Il est **ce « un », héréditaire et successible, qui autorise les « anarchies nécessaires », véritable foisonnement de libertés** qui permettent la respiration démocratique de notre pays en tous ses coins et recoins.